

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2099

23 août 2012

SOMMAIRE

Altran Luxembourg S.A.	100731	ESS-LUX	100746
Aquinnotec S.à r.l.	100741	Europa OCG S.à r.l.	100742
A.S.Q. S.à r.l.	100733	Europa Ruby S.à r.l.	100743
Azure Placements S.à r.l.	100744	European Brand Participations S.A., SPF	100746
Bâloise Delta Holding S.à.r.l.	100751	Everlux Maritima S.A.	100746
Bank of America Global Holdings, S.à r.l.	100706	EWA (Fiduciaire et Révision) SA	100747
Bravissima (BC)	100728	Felicity Luxembourg II S.à r.l.	100748
CETREL S.A.	100732	Felicity Luxembourg I S.à r.l.	100747
CFSH Luxembourg S.à r.l.	100734	Fiberman Management S.à r.l.	100746
Compagnie Financière des Transports In- ternationaux S.A.	100747	F.I.E. S.A.	100747
Compass Rose S.A.	100742	Garage Schneiders S.à.r.l. et Cie s.e.c.s.	100752
Coparef S.A.	100724	G.D. Bâtiment Sàrl	100728
CT Luxembourg Holdings S.à r.l.	100731	Gem Holding S.A.	100752
Cybe S.à r.l.	100732	Gemstone 2 S.à r.l.	100752
DIF Infrastructure II Participations Luxem- bourg S.à r.l.	100729	Glencore Finance (Europe) S.A.	100733
DIF Infrastructure II Windenergy Luxem- bourg S.à r.l.	100729	Hardware Software Service S.à r.l.	100716
Earl Place (Luxembourg) Holding SA ...	100737	Holdingsfin S.A.	100751
EASA	100744	Jaccl S.A.	100748
EasyNext S.à r.l.	100732	JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 2 S. à r.l.	100725
Eaton Holding IX S.à r.l.	100742	Lion/Rally Lux 1	100742
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l.	100737	PAS Luxembourg, S.à.r.l.	100721
Elit Properties S.A., SPF	100743	PepperMint S.A.	100748
EMRT European Metal Resources Trading S.à r.l.	100744	Private Equity Partners (Lux) S.A.	100724
EMRT European Metal Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.	100743	Robiale S.A.	100720
Energy Investments Lux S.A.	100717	RoundStone Holding S.à r.l.	100720
Energy S.à r.l.	100731	SS&C Technologies Holdings Europe ...	100737
EPS Holding SPF S.A.	100744	Symbiotics SICAV (Lux.)	100745
Erevimmo S.A.	100745	T.O.T.T. Investissements S.A.	100728
		TSE	100734
		Tyco Flow Control International Finance S.A.	100751

Bank of America Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.283.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Merrill Lynch International Holdings, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, United States of America, here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 1. The Company's name is "Bank of America Global Holdings, S.à r.l."

Art. 1. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 2. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or of the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 2. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 1. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 2. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 3. The Company's share capital is set at USD 18,000 (eighteen thousand dollars of the United States of America), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 4. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 3. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 1. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class (if any) in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 2. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of one or several A manager(s) (the "Class A managers", each a "Class A manager") and one or several B manager(s) (the "Class B managers", each a "Class B manager").

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/her/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), shall also determine the term of the mandates of the manager(s) and if several managers have been appointed, their quality as either a Class A manager or a Class B manager.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signatures of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be) may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 3. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, such majority shall include at least one Class A manager and one Class B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, such majority shall include the positive vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by (i) the chairman or (ii) one Class A manager together with one Class B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 4. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 5. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 6. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 7. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 8. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be), will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 9. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 10. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 11. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 12. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case

may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 13. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 14. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 15. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 18,000 (eighteen thousand) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 18,000 (eighteen thousand dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company .

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Class A managers for an undetermined duration:

- Lawrence Faccini, born on 28 November 1965 in New York, United-States of America, residing at NC1-007-06-11, 100 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina 28255-0001, United States of America; and

- Brian William Morris, born on 4 September 1973, North Carolina, United States of America, residing at NC1-028-17-06, 150 North College Street, Charlotte, North Carolina 28255-0001, United States of America.

2) Are appointed as Class B managers for an undetermined duration:

- Matthew Scott Fitch, born on 9 March 1974 in Bromborough, United Kingdom, professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Faruk Durusu, born on 20 June 1978 in Yildizeli, Turkey, residing at 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Raymond Blokland, born on 29 September 1962 in Barendrecht, Netherlands, professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

According to article 12, the Company shall be bound by the joint signatures of at least one Class A manager and one Class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 400, Route d'Esch, B.P. 1443, L1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477 is appointed as statutory auditor (commissaire).

The statutory auditor will serve for an undetermined duration.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Compareait:

Merrill Lynch International Holdings, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en particulier par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Bank of America Global Holdings, S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 18.000 USD (dix-huit mille dollars américains) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérant ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance qui sera composé d'un ou plusieurs gérant(s) A (les «Gérants de Classe A», chacun un «Gérant de Classe A») et d'un ou plusieurs gérant(s) B (les «Gérants de Classe B», chacun un «Gérant de Classe B»)

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) doit aussi déterminer la fin des mandats des gérants et, si plusieurs gérants ont été nommés, leur qualité en tant que soit Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B .

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité des gérants est présente ou représentée, cette majorité devant inclure au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, cette majorité devant inclure le vote positif d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par (i) le président ou (ii) un Gérant de Classe A ensemble avec un Gérant de Classe B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 18.000 (dix-huit mille) parts sociales émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 18.000 USD (dix-huit mille dollars américains) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

- Lawrence Faccini, né le 28 novembre 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié à NC1-007-06-11, 100 North Tryon Street, Charlotte, Caroline du Nord 28255-0001, Etats-Unis d'Amérique; et

- Brian William Morris, né le 4 septembre 1973, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, domicilié à NC1-028-17-06, 150 North College Street, Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés Gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

- Matthew Scott Fitch, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume Uni, domicilié professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Faruk Durusu, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, domicilié au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Raymond Blokland, né le 29 septembre 1962 à Barendrecht, Pays-Bas, domicilié professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, Route d'Esch, B.P. 1443, L1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommé en tant que commissaire.

Le commissaire est nommé pour une durée indéterminée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2012. Relation: EAC/2012/8190. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012090598/549.

(120128077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Hardware Software Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 125.559.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwölften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Herr Michael KRÄMER, Kaufmann, geboren in Dillingen (Deutschland), am 21. Oktober 1974, wohnhaft in D-66839 Schmelz / Saar, Grübchenstrasse, 49.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersucht seine folgenden Erklärungen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „HARDWARE SOFTWARE SERVICE S.à r.l.“, mit Sitz in L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération, gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. März 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1006, vom 30. Mai 2007, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 28. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 499 vom 24. Februar 2012.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 125.559.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in tausend (1.000) Anteile von je zwölf Euro fünfzig Cents (EUR 12,50).

III.- Als dann trifft der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération, nach L-5447 Schwebsingen, 111, route du Vin, zu verlegen.

Zweiter Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den ersten Absatz von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Gesellschaftssitz befindet sich in Schwebsingen.“

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von siebenhundert Euro (EUR 700,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt der alleinige Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Michael KRÄMER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33091. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 24. Juli 2012.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2012093433/45.

(120130040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Energy Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

In the year two thousand twelve, on the fourth of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "ENERGY INVESTMENTS LUX S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57.675, constituted by a deed of Maître Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 23rd, December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 184 of 14th, April 1997.

The meeting was opened by Mrs. Nathalie Mathey, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mr. Martin Mantels, private employee, with professional address in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount estimated on June 26th, 2012 at nine million four hundred and twenty-eight thousand three hundred thirty-one euros (EUR 9,428,331.-), the exact amount will be fixed on July 4th, 2012 based on the closing values of July 3rd, 2012, in order to carry it from its current amount of forty-five million five hundred and thirty-two thousand two hundred eighty-five euros and forty-five cents (EUR 45,532,285.45), represented per a hundred thousand three hundred and forty (100,340) shares having a nominal value of four hundred fifty-three euros seventy-eight cents (EUR 453.78), to fifty-four million nine hundred sixty thousand six hundred sixteen euros and forty-five cents (EUR 54,960,616.45) by the issue of twenty thousand seven hundred seventy-seven (20,777) new shares with the same nominal value (the number of new shares is also estimated on June 26th, 2012, the final number will be fixed on July 4th, 2012), by the contribution of two security portfolios, to have a total number of shares of one hundred twenty-one thousand hundred seventeen (121,117).

2. Subscription and payment

3. Related modification of article 5.1 of the articles of incorporation

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred twenty-six thousand eight hundred ninety-one euros and twenty-eight cents (EUR 9,926,891.28), amount fixed on July 4th, 2012 based on the closing values of the security portfolios on July 3rd, 2012, in order to carry it from its current amount of forty-five million five hundred and thirty-two thousand two hundred eighty-five euros and forty-five cents (EUR 45,532,285.45), represented by one hundred thousand three hundred and forty (100,340) shares having a nominal value of four hundred fifty-three euros seventy-eight cents (EUR 453.78), to fifty-five million four hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-six euros and seventy-three cents (EUR 55,459,176.73) by the issue of twenty-one thousand eight hundred seventy-six (21,876) new shares with the same nominal value, by the contribution of two security portfolios, to have a total number of shares of one hundred twenty-two thousand two hundred sixteen (122,216).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, WILISAANK S.A., SPF, a company with registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, here represented by Mr. Martin Mantels, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declares to subscribe all the twenty-one thousand eight hundred seventy-six (21,876) new shares with a par value of four hundred fifty-three euros seventy-eight cents (EUR 453.78) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of two security portfolios ("contribution in kind") having an aggregated value of nine million nine hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-six euros (EUR 9,927,186.-).

The description of the two security portfolios, has been attached to the Auditor Report.

The existence of the said contribution in kind is proved in a report established by FIDEWA-CLAR S.A., having its registered office in Luxembourg, on 4 July, 2012, concluding as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 9.927.186 ne correspond pas au moins aux 21.876 nouvelles actions de ENERGY INVESTMENTS LUX S.A. avec une valeur nominale de EUR 453,78 chacune à émettre en contrepartie. "

This report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

From the amount of nine million nine hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-six euros (EUR 9,927,186.-), an amount of nine million nine hundred twenty-six thousand eight hundred ninety-one euros and twenty-eight cents (EUR 9,926,891.28) will be allocated to the share capital and the difference will be allocated to the share premium.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 5, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1. Share Capital.** The Company has a share capital of fifty-five million four hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-six euros and seventy-three cents (EUR 55,459,176.73) divided into one hundred twenty-two thousand two hundred sixteen (122,216) shares with a par value of four hundred fifty-three euros seventy-eight cents (EUR 453.78) each, entirely paid in.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately four thousand seven hundred Euros (4,700.-EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « ENERGY INVESTMENTS LUX S.A. », ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.675, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 184 du 14 avril 1997,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Mathey, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant estimé le 26 juin 2012 à neuf millions quatre cent vingt-huit mille trois cent trente-et-un euros (EUR 9.428.331,-), mais dont le montant définitif sera fixé le 4 juillet 2012 sur base des valeurs de clôture du 3 juillet 2012, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-cinq centimes (EUR 45.532.285,45), représenté par cent mille trois cent quarante (100.340) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78), à cinquante-quatre millions neuf cent soixante mille six cent seize euros et quarante-cinq centimes (EUR 54.960.616,45) par l'émission de vingt mille sept cent soixante-dix-sept (20.777) actions nouvelles en respect de la valeur nominale (nombre de nouvelles actions également estimé le 26 juin 2012 mais dont le

nombre définitif sera fixé le 4 juillet 2012), par apport de deux portefeuilles titres, pour atteindre un total de cent vingt-et-un mille cent dix-sept (121.117) actions.

2. Souscription et libération

3. Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant neuf millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-onze euros et vingt-huit centimes (EUR 9.926.891,28), montant fixé le 4 juillet 2012 sur base des valeurs de clôture des portefeuilles au 3 juillet 2012, pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions cinq cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-cinq centimes (EUR 45.532.285,45), représenté par cent mille trois cent quarante (100.340) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78), à cinquante-cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille cent soixante-seize euros et soixante-treize cents (EUR 55.459.176,73) par l'émission de vingt-et-un mille huit cent soixante-seize (21.876) actions nouvelles en respect de la valeur nominale, par apport de deux portefeuilles titres, pour atteindre un total de cent vingt-deux mille deux cent seize (122.216) actions.

Intervention - Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associée Unique WILISAANK S.A., SPF, une société avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, ici représentée par Monsieur Martin Mantels, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

déclare souscrire à toute les vingt-et-un mille huit cent soixante-seize (21.876) nouvelles actions, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) et ayant les mêmes droits que les actions existantes, dans la Société, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en deux portefeuilles titres ayant une valeur totale de neuf millions neuf cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 9.927.186,-) (l'Apport en nature).

La description de l'apport en nature a été annexée au rapport du Réviseur d'Entreprises.

L'existence de l'apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par FIDEWA-CLAR SA., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 4 juillet 2012 qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 9.927.186 ne correspond pas au moins aux 21.876 nouvelles actions de ENERGY INVESTMENTS LUX S.A. avec une valeur nominale de EUR 453,78 chacune à émettre en contrepartie. "

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Du montant total de neuf millions neuf cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 9.927.186,-), un montant de neuf millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-onze euros et vingt-huit centimes (EUR 9.926.891,28) sera alloué au compte du capital social et la différence sera allouée au compte prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital social.** La société a un capital social de cinquante-cinq millions quatre cent cinquante-neuf mille cent soixante-seize euros et soixante-treize cents (EUR 55.459.176,73) représenté par cent vingt-deux mille deux cent seize (122.216) actions ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 453,78) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ quatre mille sept cents Euros (4.700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. MATHEY, R. GALIOTTO, M. MANTELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33125. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012090714/178.

(120128460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 6 juin 2012

En date du 6 juin 2012, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant le siège social suivant: 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013;

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013:

Madame Stefania FOSSATI, administrateur et président

Monsieur Francesco GHIOLDI, administrateur et vice-président

Madame Rita CINISELLI-MAZZOLENI, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Robiale S.A.

Signature

Référence de publication: 2012091033/22.

(120128470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

RoundStone Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.283.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juillet 2012

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1982 à Anderlecht (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24.7.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RoundStone Holding SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012092889/16.

(120128602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.776.803,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

In the year two thousand twelve, on the tenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PAS Luxembourg, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.564 and having a share capital of USD 31,776,801 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on February 28, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1004 of May 30, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated May 24, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1839 of August 30, 2007. The Articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated November 10, 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 80 of January 11, 2012.

There appeared:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.456 (the Sole Shareholder),

duly represented by Yvonne Malone, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two United States Dollar (USD 2) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and one United States Dollars (USD 31,776,801) represented by thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and one (31,776,801) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 31,776,803) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1), with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and one United States Dollars (USD 31,776,801) represented by thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and one (31,776,801) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 31,776,803) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1), with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to ninety-nine thousand six hundred seventy-eight United States Dollars and sixty cents (USD 99,678.60) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of two United States Dollars (USD 2) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount is to be allocated to the share premium account of the Company.

A blocking certificate for the amount of ninety-nine thousand six hundred seventy-eight United States Dollars and sixty cents (USD 99,678.60) after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and three United States Dollars (USD 31,776,803) represented by thirty-one million seven hundred and seventy-six thousand eight hundred and three (31,776,803) shares of one United States Dollar (USD 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PAS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.564 et disposant d'un capital social de USD 31.776.801 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, demeurant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1004 le 30 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1839 le 30 août 2007. Les Statuts été modifiés pour la denier fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 80 le 11 janvier 2012.

A comparu:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.456 (l'Associé Unique),

représentée par Yvonne Malone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux dollars américain (USD 2,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent un dollars américains (USD 31.776.801,-) représenté par trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent une (31.776.801) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 31.776.803,-), par la création et l'émission deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises au point 1. ci-dessus par un apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent un dollars américains (USD 31.776.801,-) représenté par trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent une (31.776.801) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 31.776.803,-), par la création et l'émission deux (2) nouvelles parts sociale de la Société, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre vingt dix neuf mille six cent soixante dix huit dollars américains et soixante centimes (USD 99.678,60) à répartir comme suit:

- (i) un montant deux dollars américains (USD 2) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde restant sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Un certificat de blocage pour la somme de quatre vingt dix neuf mille six cent soixante dix huit dollars américains et soixante centimes (USD 99.678,60) ayant été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera attaché au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois dollars américains (USD 31.776.803,-) représenté par trente et un millions sept cent soixante-seize mille huit cent trois (31.776.803) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. MALONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33159. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012091003/177.

(120128314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Private Equity Partners (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 76.194.

*Extraits des Résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue en date du 5 mai 2012*

Résolution unique

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 pour une durée d'un an aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Conseil d'administration:

Catégorie A

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg

M. Nicola Nardari, employé privé, demeurant à Luxembourg

Catégorie B

M. Giacomo Ferraro, employé privé, demeurant à Luxembourg

Mme Nerina Cucchiario, employée privée, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

ACA Atelier Comptable & Administratif

16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Pour Private Equity Partners (Lux) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012092115/26.

(120128264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Coparef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 35.561.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2012 que:

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de un an:

* Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

* Frédéric MULLER, Expert-Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

* Me Catherine BINDER-BRADLEY, avocat, née le 19 janvier 1954 à Lausanne (Suisse) demeurant professionnellement au 9, rue Juste Olivier, CH-1260 Nyon (Suisse), et

* Jean-Pierre de GLUTZ, Directeur de Banque, né le 27 décembre 1946 à Genève demeurant à 10A, avenue des Alpes, CH-1006 Lausanne (Suisse),

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de un an:

* la société INTERAUDIT S.A. R.L., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012092406/28.

(120128592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.414.225,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

In the year two thousand twelve, on the sixteenth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "JP Morgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Alphonse Lentz, Civil Law Notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg on 18 August 2005, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg under number B 110156, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1396 dated 15 December 2005 the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, Civil Law Notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2009, published in the Mémorial C number 982 dated 11 May 2009.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Christelle Friio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of share-quotas held by each of them are evidenced on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the present minutes.

II. - As results from the attendance list, the fifty-six thousand five hundred and sixty-eight (56,568) units, representing the entirety of the unit capital of the company, are represented so that the meeting can validly deliberate upon all the items of the agenda.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Increase of the corporate capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred fourteen thousand two hundred Euro (EUR 1,414,200.-) to one million four hundred fourteen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 1,414,225.-) by the issue of one (1) new Class C unit having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) together with payment of a share premium amounting to five hundred eighty-five thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 585,975.-), by a contribution in cash.

2. - Subscription and payment.

3. - Amendment of article 5 of the articles of Association.

IV. - The Partners of the Company consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Partners further confirm that all the documentation produced to the

meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred fourteen thousand two hundred Euro (EUR 1,414,200.-) to one million four hundred fourteen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 1,414,225.-) by the issue of one (1) new Class C unit having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) together with payment of a share premium amounting to five hundred eighty-five thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 585,975.-), by a contribution in cash.

Second resolution

Having stated the renunciation by JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l. and JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., to their preferential right to subscribe, it is decided to admit the subscription of the (1) new Class C unit by "JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l." (hereinafter, referred to as the "Subscriber").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the aforementioned subscriber, represented by Christelle Friio, prenamed, by virtue of a proxy given to her under private seal;

declared to subscribe to the (1) new Class C unit, and to have it fully paid up together with a share premium amounting to five hundred eighty-five thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 585,975.-) by a contribution in cash, so that as from now on the company has at its free and entire disposal the amount of five hundred eighty-six thousand Euro (EUR 586,000.-); as was evidenced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the 1st paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The Company's subscribed unit capital is fixed at one million four hundred fourteen thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 1,414,225.-) represented by fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) Class A units, fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) Class B units, fourteen thousand one hundred and fortythree (14,143) Class C units and fourteen thousand one hundred and forty-two (14,142) Class D units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per unit.

[...]"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le seize juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «JP Morgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l.» ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg, section B sous le numéro 110156, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-duché de Luxembourg en date du 18 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1396 du 15 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, en date du 30 mars 2009 publié au Mémorial C numéro 982 du 11 mai 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il résulte de la liste de présence que les cinquante-six mille cinq cent soixante-huit (56.568) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatorze mille deux cents Euro (EUR 1.114.200,-) à un million cent quatorze mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 1.114.225,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt cinq mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 585.975,-), par apport en numéraire.

2. - Souscription et paiement.

3. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

IV. - Les Associés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatorze mille deux cents Euro (EUR 1.114.200,-) à un million cent quatorze mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 1.114.225,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt cinq mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 585.975,-), par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Ayant constaté la renonciation par JPMorgan European Property Holding Luxembourg 7 S.à r.l., JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l. et JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., à leur droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre la souscription de la (1) part sociale nouvelle de Classe C par «JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l.» (ci-après le «Souscripteur»).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Christelle Friio, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;

A déclaré souscrire à la (1) part sociale nouvelle de Classe C, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt cinq mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 585.975,-), et libérer le tout intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent quatre-vingt six mille Euro (EUR 586.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million quatre-cent quatorze mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 1.414.225,-) représenté par quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de Classe A, quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de Classe B, quatorze mille cent quarante-trois (14.143) parts sociales de Classe C, et quatorze mille cent quarante-deux (14.142) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, C. FRIIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34084. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093498/153.

(120130555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Bravissima (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 113.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.493.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092326/11.

(120128654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

T.O.T.T. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.297.

EXTRAIT

Nous vous informons de la démission du commissaire aux comptes et ceci avec effet immédiat:

FINPART S.A., avec siège social L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 92.961 et ceci avec effet immédiat

Ehlinge/Mess, le 24.07.2012.

Référence de publication: 2012092134/12.

(120128578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

G.D. Bâtiment Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 209, roue de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 152.854.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Dominique GILBERT, entrepreneur, demeurant à F-57330 Kanfen (France), 7, rue de la Mairie,

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de la société dénommée "G.D. Bâtiment SARL" avec siège social à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 152.854, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1038 du 18 mai 2010, modifiée suivant acte du même notaire en date du 1^{er} avril 2011, publié au dit Mémorial, Numéro 1162 du 31 mai 2011, et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GILBERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30540. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093377/42.

(120130291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.857.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DIF Infrastructure II UK Partnership, a partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 1, Cornhill, London EC3V 3ND, United Kingdom, represented by DIF Infrastructure II UK, Partner Limited, registered under the number 6760507 (England and Wales) (hereinafter the "Sole Partner"),

here represented by Frederik Kuiper, with professional address in Luxembourg, by a virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") a Luxembourg private limited liability company, having its registered at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 141.857, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 26 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 October 2008, number 2512. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 17 November 2008 and published to the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 December 2008, number 3027.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution:

The sole partner decides to change the Company's name from DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l. into DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l. and subsequently to amend article 1 of the Company's articles of incorporation that shall be read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the law of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by this name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DIF Infrastructure II UK Partnership, a partnership de droit anglais, ayant son siège social à 1, Cornhill, Londres EC3V 3ND, Royaume-Uni, représenté par DIF Infrastructure II UK, Partner Limited, immatriculée sous le numéro 6760507 (Angleterre et Pays de Galles) (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frederik Kuiper, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141857, constituée selon un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 octobre 2008, numéro 2512. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 novembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 décembre 2008, numéro 3027.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l. en DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KUIPER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34056. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093278/89.

(120129979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenu en date du 1^{er} juin 2012

Suite à la restructuration intervenue au sein du groupe mazars, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée en remplacement de Mazars s.a., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés et à Luxembourg sous le numéro B159962, la société MAZARS LUXEMBOURG, dont le siège social est établi à 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés et à Luxembourg sous le numéro B159962.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréée ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012092297/17.

(120128520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

CT Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.620.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 juin 2012 que:

- Monsieur Harry S. Gruner, gérant unique de la Société, a été reclassifié et occupe désormais la fonction de gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Matt Emery, né le 27 juin 1980 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 300 Brickstone Square, Suite 203, Andover 01810, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Arnaud Houette, né le 9 août 1963 à Longeville-lès-Metz, France, résidant professionnellement au 9B, Villa Pierre Ginier, 75018 Paris, France a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Gene Cattarina, né le 27 avril 1947 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 300 Brickstone Square, Suite 203, Andover 01810, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, 2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, 2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093250/28.

(120130221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.312.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Energy S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012092446/11.

(120129486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

EasyNext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.690.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues le 20 juillet 2012 que le capital est désormais détenu comme suit:

- Monsieur Pierre-Yves COLLEE, gérant de société, demeurant à L-8363 Greisch, 6, Arelerstrooss, 90 parts sociales (soit 90 % du capital);

- La société PROACTIVE CONSULTING Sàrl, avec siège social à L-8363 Greisch, 6, Arelerstrooss, immatriculée au RCSL sous le numéro B131632, représentée par son gérant Monsieur Pierre-Yves COLLEE, détient 10 parts sociales (soit 10 % du capital)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Pierre-Yves COLLEE

Gérant

Référence de publication: 2012093289/17.

(120130282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Extrait des résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 11 juillet 2012

Le Conseil d'Administration de la Société a nommé M. Niklaus Santschi en tant que Second Vice-Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012092384/13.

(120128646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Cybe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2012

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 23 juillet 2012 que:

1- L'héritière Madame Angéline CASANOVA prend acte du décès de l'associé unique Monsieur André CASANOVA en date du 26 juin 2012, et décide de se subroger aux droits de l'associé unique décédé en vertu de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2- L'héritière, Madame Angéline CASANOVA décide de nommer avec effet au 27 juin 2012, Madame Magali LAVERGNE, née le 19 octobre 1979 à EPINAL (France), demeurant à F-57 570 MONDORFF, 1, Rue des Vignes (en France), en tant que gérante technique en remplacement du gérant unique décédé, pour une durée indéterminée.

3- L'héritière, Madame Angéline CASANOVA décide de nommer avec effet au 27 juin 2012, Mademoiselle Marie CASANOVA, employée privée, née le 08 octobre 1984 à THIONVILLE (France), demeurant à L-5626 MONDORF-LES-BAINS, 4, Avenue Elise Deroche, en tant que gérante administrative, pour une durée indéterminée.

4- L'héritière, Madame Angéline CASANOVA décide que vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Bettembourg, le 23 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012092411/25.

(120128547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

A.S.Q. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2012 que les propriétaires du capital de la société sont comme suit:

La société MOSTRA MARKETING INC

Sise à OMC Chambers, Road Town, Tortola Iles vierges britanniques 95 parts

M. Laurent GANGLOFF 2 rue du muguet, F-57970 ELZANGE 5 parts

Total 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012093037/16.

(120129904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

Par résolutions circulaires en date du 20 juillet 2012, les administrateurs de la société ont transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

De plus, le mandat de Madame Xenia Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que président du conseil d'administration a été renouvelé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2012, les actionnaires décident de prolonger avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants:

- Andreas Peter Hubmann,
- Steven Frank Kalmin,
- Robert Jan Schol,
- Xenia Kotoula et,
- Jorge Pérez Lozano.

Le mandat de Deloitte S.A. en tant que Réviseur d'entreprises étant arrivé à échéance, les actionnaires décide de ré-élire avec effet immédiat Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67 895, en tant que Réviseur d'entreprises.

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012 à tenir en l'an 2013.

L'adresse professionnelle des administrateurs suivants a changé et se trouve à présent au:

Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Xenia Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012093386/34.

(120130103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.000.000,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

—
EXTRAIT

I. Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 juillet 2012 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2012:

- Monsieur Christophe Bejach, né le 11 juin 1963 à Chatenay Malabry, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

II. Il résulte également desdites résolutions prises par l'associé unique en date du 23 juillet 2012 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 14 juin 2012:

- Monsieur Christian Varin, né le 18 mai 1947 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Chancellerie, 1000 Bruxelles, Belgique.

III. Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 6 juin 2012 et pour une durée illimitée en qualité de gérant de la Société:

- Madame Cynthia Tobiano, née le 9 septembre 1976 à Sèvres, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

IV. Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 14 juin 2012 et pour une durée illimitée en qualité de gérant de la Société:

- Madame Sylvie Vergès, née le 16 avril 1961 à Villejuif, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Norbert Becker,
- Madame Sylvie Vergès, prénommée,
- Madame Cynthia Tobiano, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1b, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012093213/37.

(120130309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

TSE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 170.271.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le huit juin.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société «TEQUESTA III», dont le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 21 mai 2012, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, représentée par Monsieur Remco VOS, né le 22 février 1976 à Heesch (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, lui-même représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TSE».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport de marchandises et de biens.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et droits intellectuels, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

TEQUESTA III	100
Total des parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.150-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.

2. Est appelé aux fonctions de gérant:

- Monsieur Remco VOS, né le 22 février 1975 à Heesch (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Le gérant engage valablement la société par sa seule signature.

3. Est appelé aux fonctions de gérant technique:

- Monsieur Jacobus POULS, né le 30 janvier 1962 à Roggel (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

La fonction de gérant technique avec cosignature obligatoire est attribuée à Monsieur Jacobus POULS pour tout ce qui concerne l'activité de TRANSPORT exercée par la société TSE Sàrl.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2012 - EAC/2012/7620 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012092123/124.

(120127911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092440/10.

(120129253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

EXTRAIT

I. Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 16 juillet 2012 que la personne suivante a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 6 juin 2012:

- Monsieur Christophe Bejach, né le 11 juin 1963 à Chatenay Malabry, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

II. Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 6 juin 2012 et pour une durée illimitée en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Antoine Le Bourgeois, né le 24 mai 1969 à Fonteney aux Roses, France, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Samuel Pinto,

- Monsieur Antoine Le Bourgeois, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012093295/28.

(120130312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

SS&C Technologies Holdings Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.061.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SS&C Technologies Holdings Europe, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 75,862.-, with registered office at 9-11 rue de Louvigny L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 163.061 (the "Company").

There appeared:

SS&C Technologies, Inc, a company formed under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 80, Lambertson Road, CT 06095 Windsor, United States of America (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the 75,862 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the share capital of the Company from Euro to United States Dollar;
2. Increase of the share capital of the Company;
3. Intervention, subscription and payment of the new shares and the global share premium attached by way of a contribution in cash by the Sole Shareholder;
4. Subsequent amendment of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.26 (one United States Dollar and twenty-six cents).

Consequently, the share capital of the Company is restructured and amounts now USD 95,586 (ninety-five thousand five hundred and eighty-six United States Dollars) consisting of 60,393 (sixty thousand three hundred and ninety-three) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, with a share premium attached amounting to USD 348,411.48 (three hundred and forty-eight thousand four hundred and eleven United States Dollars and forty-eight cents) and 35,193 (thirty-five thousand one hundred and ninety-three) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, with a share premium attached amounting to USD 348,411.48 (three hundred and forty-eight thousand four hundred and eleven United States Dollars and forty-eight cents), all held by the sole shareholder, and the legal reserve amounts to USD 7,042.14 (seven thousand forty-two United States Dollars and fourteen cents).

Second resolution

It is proposed to increase the share capital of the Company by an amount of USD 6,459,162 (six million four hundred and fifty-nine thousand one hundred and sixty-two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 95,586 (ninety-five thousand five hundred and eighty-six United States Dollars) to USD 6,554,748 (six million five hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars) by the creation and the issuance of 3,229,581 (three million two hundred and twenty-nine thousand five hundred and eighty-one) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and 3,229,581 (three million two hundred and twenty-nine thousand five hundred and eighty-one) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 58,132,464 (fifty-eight million one hundred and thirty-two thousand four hundred and sixty-four United States Dollars) to be allocated as follows:

- (i) to a distributable item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 57,486,546 (fifty-seven million four hundred and eighty-six thousand five hundred and forty-six United States Dollars); and
- (ii) to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve for an amount of USD 645,918 (six hundred and forty-five thousand nine hundred and eighteen United States Dollars) (the "Capital Increase").

Third resolution

It is resolved to accept that the Capital Increase be fully subscribed by the Sole Shareholder, with a contribution in cash (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the Capital Increase fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution is USD 64,591,626 (sixty-four million five hundred and ninety-one thousand six hundred and twenty-six United States Dollars).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Fourth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 6,554,748 (six million five hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-eight United States Dollars) divided into 3,289,974 (three million two hundred and eighty-nine thousand nine hundred and seventy-four) class A shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, and 3,264,774 (three million two hundred and sixty-four thousand seven hundred and seventy-four) class B shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The contribution is valued for registration purposes at EUR 51,458,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SS&C Technologies Holdings Europe, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 75.862 EUR, ayant son siège social au 9-11 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.061 (la «Société»).

A comparu:

SS&C Technologies, Inc, une société valablement constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 80, Lambertson Road, CT 06095 Windsor, USA (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 75.862 parts sociales existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de la Société d'Euro à Dollar Américain;
2. Augmentation du capital social de la Société;
3. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission globale attachée au moyen d'un apport en numéraire par l'associé unique;
4. Modification subséquente des statuts de la Société; et
5. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) à Dollar Américain (USD) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1.26 USD (un Dollar Américain et vingt-six centimes).

Par conséquent, le capital social de la Société restructuré s'élève maintenant à 95.586 USD (quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-six Dollars Américains) consistant en 60.393 (soixante mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune avec une prime d'émission attachée de 348.411,48 USD (trois cent quarante-huit mille quatre cent onze Dollars Américains et quarante-huit centimes) et 35.193 (trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune avec une prime d'émission attachée de 348.411,48 USD (trois cent quarante-huit mille quatre cent onze Dollars Américains et quarante-huit centimes), toutes détenues par l'associé unique, et la réserve légale s'élève à 7.042,14 USD (sept mille quarante-deux Dollars Américains et quatorze centimes).

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 6.459.162 USD (six millions quatre cent cinquante-neuf mille cent soixante deux Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 95.586 USD (quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-six Dollars Américains) à 6.554.748 USD (six millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent quarante huit Dollars Américains) par la création et l'émission de 3.229.581 (trois millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et 3.229.581 (trois millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 58.132.464 USD (cinquante-huit millions cent trente-deux mille quatre cent soixante quatre Dollars Américains) devant être allouée comme suit:

- (i) à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission pour un montant de 57.486.546 USD (cinquante-sept millions quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante six Dollars Américains); et
- (ii) à un poste non-distribuable du bilan en tant que réserve légale pour un montant de 645.918 USD (six cent quarante-cinq mille neuf cent dix-huit Dollars Américains)

(l' «Augmentation de Capital»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit entièrement souscrite par l'Associé Unique, par un apport en numéraire (l' «Apport»).

Intervention – Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné précédemment, déclare souscrire à l'Augmentation de Capital intégralement libéré par l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport est de 64.591.626 USD (soixante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt six Dollars Américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 6.554.748 USD (six millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent quarante huit Dollars Américains), divisé en 3.289.974 (trois millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune et 3.264.774 (trois millions deux cent soixante-quatre mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune, et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 6.800,- EUR.

L'apport fait ci-dessus est évalué pour des besoins d'enregistrement à 51.458.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2012. Relation GRE/2012/2110. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012091108/183.

(120128242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Aquinnotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7649 Freckeisen, 5, Am Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 135.552.

Auszug zur Veröffentlichung der Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 24. JULI 2012.

Der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AQUINNOTEK S.à r.l.", mit Sitz in L-7649 Freckeisen, 5 am Bierg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B, Nummer 135.552 vertritt, hat in der gegewärtigen ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Heinz SCHREITER, vorbenannt, und hier anwesend, erklärt hiermit zwanzig (20) Anteile mit einem Nennwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR) der vorgenannten Gesellschaft "AQUINNOTEK S.à r.l.", und zwar zum Preise von zwei tausend fünfhundert Euro (2.500,- EUR) abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechtens an Herrn Franz Joseph ZAPP, Diplomingenieur, geboren in Duisburg am 25. November 1964, berufsansässig in L-7649 Freckeisen, 5 am Bierg.

Herrn Franz Joseph ZAPP, hieranwesend, nimmt vorstehende Anteilsabtretung an.

Der vorerwähnte Abtretungspreis wurde bereits vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde vom Ankäufer bezahlt, was der Verkäufer ausdrücklich anerkennt und worüber sie Quittung und Titel bewilligt.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt auf unbestimmte Dauer Herrn Heinz SCHREITER, Gas- und Wasserinstallateur-Meister, mit berufsansässig in L-7649 Freckeisen, 5 am Bierg als Geschäftsführer.

Dritter Beschluss

Die Versammlung ernennt auf unbestimmte Dauer Herrn Franz Joseph ZAPP, Diplomingenieur, geboren in Duisburg am 25. November 1964, berufsansässig in L-7649 Freckeisen, 5 am Bierg, als Geschäftsführer.

Vierter Beschluss

Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft entweder (i) durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers Heinz SCHREITER rechtskräftig vertreten, oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift von Franz Joseph ZAPP und von Heinz SCHREITER rechtskräftig vertreten.

Damit ist die Tagesordnung erschöpft und die Versammlung geschlossen.

Gezeichnet: Franz Joseph ZAPP, Heinz SCHREITER.

Référence de publication: 2012093101/33.

(120129739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 78.925.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2012 que:

- *Les administrateurs:*

Monsieur Charles DURO, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la chapelle
Madame Marianne GOEBEL demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la chapelle et
Madame Karine MASTINU demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la chapelle
ainsi que le commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419
Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim

ont été réélus dans leurs fonctions, leurs mandats étant arrivés à expiration.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012093235/20.

(120130134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Eaton Holding IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.021.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.04.12.

Signature.

Référence de publication: 2012092441/10.

(120128819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Europa OCG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012092451/10.

(120128599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.056.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 11 juillet 2012.

En date du 11 juillet 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de William V. Carey, en tant que administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer David Alan Bailey, né le 22 avril 1944 à Oregon, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 6, Ul. Bobrowiecka, 00-728 Varsovie, Pologne, en tant que administrateur A de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de renouveler les mandats des administrateurs B suivants:
 - * Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - * Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

* ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. avec siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 103336, représentée par Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2016.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Christopher Biedermann
- David Alan Bailey

Administrateurs B:

- Johan Dejans
- Richard Brekelmans
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012093540/34.

(120129891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012092452/10.

(120129436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Elit Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.625.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012092461/11.

(120129420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

EMRT European Metal Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092463/9.

(120129103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Azure Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.737.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 avril 2011.

En date du 15 avril 2011 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 12 janvier 2011.

- de nommer Jean Gil Pires, salarié, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 15 avril 2011.

Le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Hille-Paul Schut

- Jean Gil Pires

- Richard Brekelmans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012093060/24.

(120129870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

EMRT European Metal Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092464/9.

(120129104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092471/9.

(120129069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

EASA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 24.158.

—
Extrait procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des actionnaires tenue le 2 mai 2012

(...)

"Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Deslypere vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le mandat d'administrateur de Monsieur José Manuel Martínez Serrano vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Par ailleurs, l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolas Van den Abeele, domicilié à 3080 Tervueren, Bijkensveldstrat 7, pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le mandat de Réviseur de la société anonyme Ernst & Young (enregistrée sous le numéro de registre de commerce B-47.771), représentée par Monsieur Werner Weyand, ayant son siège social à 5365 Munsbach (Luxembourg) vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2015, statuant sur les comptes 2014. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 mai 2012.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2012093306/27.

(120130521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Erevimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.187.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012092472/11.

(120128912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Symbiotics SICAV (Lux.), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.830.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of July,

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There apperead:

Symbiotics SA, a société anoyne incorporated and existing under the laws of Switzerland having its registered office at 75 rue de Lyon, Geneva, Switzerland,

here represented by Mr Arnaud GILLIN, companies director, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy given on 13 July 2012 in Geneva.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Symbiotics SICAV (Lux.), a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement specialise, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.830 (the "Company").

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- Pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27th June 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the appearing party "Symbiotics SA Information, Consulting & Services" has requested the notary to incorporate the Company.

- In this deed, it was erroneously indicated that the name of the appearing party and founding shareholder is "Symbiotics SA Information, Consulting & Services", whereas its name has been changed into "Symbiotics SA" further to a merger.

- It is requested to correct this modification wherever necessary.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed with the notary the present deed.

Signé: A. GILLIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. LAC / 2012 / 34120. Reçu douze euros € 12,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093795/37.

(120130338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.794.

Les comptes annuels au 28/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012092473/11.

(120129246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

European Brand Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092475/9.

(120129117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Everlux Maritima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012092477/11.

(120128941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Fiberman Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.943.

Le siège social des associés suivants est désormais au Tudor House, Le Bordage, GY1 3PP St Peter Port, Guernsey:

- THIRD CINVEN FUND (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND (NO.5) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.1) LIMITED PARTNESHIP
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.2) LIMITED PARTNESHIP
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO.3) LIMITED PARTNESHIP
- THIRD CINVEN FUND US (NO.1) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND US (NO.2) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND US (NO.3) LIMITED PARTNERSHIP

- THIRD CINVEN FUND US (NO.4) LIMITED PARTNERSHIP
- THIRD CINVEN FUND US (NO.5) LIMITED PARTNERSHIP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093345/24.

(120130587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

EWA (Fiduciaire et Révision) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012092478/10.

(120128987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.692.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012092480/10.

(120128608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.483.

Les comptes annuels au 28/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012092482/11.

(120129242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Compagnie Financière des Transports Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.697.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 25/07/2012 statuant sur les comptes clos au 31/12/09

Conseil d'Administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard du Prince Henri et la société @Conseils Sàrl établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A Boulevard du Prince Henri et de procéder au remplacement de Monsieur Angel Caschera, ce dernier ne souhaitant pas que son mandat soit renouvelé, par Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3 boulevard Prince Henri. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la société Read Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a boulevard du Prince Henri. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093186/22.

(120130553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

Les comptes annuels au 28/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012092483/11.

(120129241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Jaccl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2012.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance. Madame Claude Suzanne VANIER DEFFOREY, née le 03 novembre 1944 à Saint-Martin-d'Uriage, domiciliée au 82, Rua Cristovao Diniz, 01426-20 Cerqueira Cesar, Sao Paulo, Brésil, Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943, adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Hamm et la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

JACCL S.A.

Référence de publication: 2012092636/18.

(120128637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

PepperMint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.269.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur Alzette,

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier TILMANT, indépendant, demeurant à B-6600 Bastogne, Bourcy, 49.
2. Madame Muriel FICHEFET, employée, demeurant à B-6600 Bastogne, Bourcy, 49.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «PepperMint S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet La société a pour objet le conseil et la gestion de sites hôteliers ou d'hébergements tels que centres de séminaires, B&B, gîtes, hôtels, salles de réceptions ou tout autre établissement assimilé à de l'hôtellerie ainsi que l'accueil de visiteurs étrangers sur le territoire luxembourgeois aux fins de servir de guide privé ou d'affaires.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000 Euros (trente et un mille euros représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310 Euros (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Souscription et Libération

Art. 22. Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Monsieur Olivier TILMANT,	50 parts
2) Madame Muriel FICHEFET	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de trente-deux virgule vingt-six pourcent (32,26%) de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition générale

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Evaluation des Frais

Art. 24. Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et de commissaire au compte est fixés à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Thomas SCHOLTEN, né à Maracaibo (Venezuela), le 27 décembre 1957, demeurant à Sint Annastraat 95B, B-3090 Overijse.

b. Monsieur Olivier TILMANT, né à La Louvière (Belgique), le 22 septembre 1970; demeurant à Bourcy, 49, B-6600 Bastogne.

c. Madame Muriel FICHEFET, née à Liège (Belgique), le 24 avril 1969; demeurant à Bourcy, 49, B-6600 Bastogne.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société Platinum Advisory Services (Luxembourg) SARL, dont le siège social est à L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe, inscrite au registre de commerce sous le numéro B127.972.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2017.

5) Le siège social est fixé à L-9991 Weiswampach 15, Gruuss Strooss

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tilmant, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2012 - EAC/2012/8869 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 18 juillet 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012092112/128.

(120127897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Tyco Flow Control International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 166.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092147/10.

(120128694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Holdinfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juillet 2012

L'assemblée, après lecture de les lettres de démission de leur fonction d'administrateur de Madame Emanuela Corvasce, de Madame Rossana Di Pinto et de Madame Cristobalina Moron, toutes résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateur avec effet immédiat Monsieur Andrea Castaldo, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Monsieur Alfio Riciputo, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

L'assemblée décide en outre de proroger le mandat d'administrateur de Monsieur Marco Gostoli, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012093445/24.

(120129853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts BÂLOISE-HOLDING, mit Sitz in CH-4002 Basel, Aeschengraben 21, eingetragen im Handelsregister des Kantons Basel unter der Firmennummer CH-270.3000.505-3,

hier vertreten durch Herrn Marc FOLMER, Privatbeamter, wohnhaft in L-1268 Luxembourg, 24, rue Jean-Pierre Biermann, aufgrund von einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Genannte Vollmacht, nach „ne varietur“ Signatur durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Bâloise Delta Holding S.à r.l., mit Sitz in L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, H.G.R. Luxembourg Sektion B Nummer 135.748 (die "Ge-

sellschaft"), gegründet durch Urkunde des in Junglinster residierenden Notars Jean SECKLER am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 477 vom 25. Februar 2008.

Die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersucht den unterzeichneten Notar die, von ihr in ausserordentlicher Generalversammlung, gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst einen neuen Artikel 12 in die Satzung einzuführen und diesem folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 12.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch die Geschäftsführersitzung in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes ausgeschüttet werden.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die folgenden Artikel neu zu nummerieren.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bertrange, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marc FOLMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2012. Relation GRE/2012/2168. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093123/40.

(120130081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Garage Schneiders S.à.r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.084.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012092539/10.

(120129370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Gem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.913.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012092541/10.

(120129443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Gemstone 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012092542/9.

(120129001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.